

Département des Études Juridiques

**DÉCISION N° 57 DU 11 OCTOBRE 2018
MODIFIANT LA DECISION N° 42 DU 28 JUIN 2018
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU SEIN DE L'ENIM**

LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE,

- Vu la décision Enim n° 41 du 22 juin 2018 portant organisation de l'Etablissement national des invalides de la marine, modifiée ;

- Vu la décision Enim n° 42 du 28 juin 2018 portant délégation de signature au sein de l'Etablissement national des invalides de la marine ;

DECIDE

Article 1^{er} : A l'article 17 de la décision n° 42 du 28 juin 2018 susvisée, après « Mme Véronique TONNERRE, responsable du centre des cotisations des marins et armateurs (CCMA), », est ajoutée l'expression suivante :

« à Madame Céline LAFFAYE, adjointe à la responsable du CCMA, ».

Article 2 : A l'article 24 de la décision n°42 du 28 juin 2018 susvisée après « Délégation est donnée à » est ajouté l'expression suivante :

« Monsieur Olivier FLEURY, médecin conseil chef du secteur à l'antenne du SCM à Lorient, ».

Article 3 : La présente décision, portée à la connaissance du public par voie de publication sur le site internet de l'établissement: www.enim.eu, prend effet, pour l'article 2, le lendemain de sa date de publication et pour l'article 2, au 22 octobre 2018.

SIGNÉ
Le Directeur
de l'Etablissement National
des Invalides de la Marine

Richard DECOTTIGNIES